

Formation

La reconnaissance des acquis de l'expérience est un outil d'autodétermination

Publié le 16/08/24 -

14h35



Avec le déploiement du plan de transformation des Esat et de la VAE renforcée, la reconnaissance des acquis de l'expérience a-t-elle encore un intérêt ? Une étude en Champagne-Ardenne répond par l'affirmative car c'est un outil d'autodétermination.

Adaptée aux personnes en situation de handicap intellectuel, la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) s'articule autour de la mise en accessibilité de vingt-neuf référentiels métiers de droit commun. Développée par le réseau Différent et compétent, elle s'adresse particulièrement aux jeunes d'instituts médico-éducatifs (IME) et aux travailleurs d'établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat) et d'entreprises adaptées. Au-delà d'une reconnaissance professionnelle, la RAE apparaît comme un levier du développement de l'autodétermination, selon une enquête réalisée en Champagne-Ardenne par le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) Grand-Est.

Créé en 2012, Différent et compétent en Champagne-Ardenne est un groupement de coopération sociale et médico-sociale composé de dix-neuf regroupements territoriaux d'établissements et services médico-sociaux et de structures de l'économie sociale et solidaire. Tous gèrent des Esat ou des IME. L'association a délivré 1 224 attestations de reconnaissance entre sa création et l'année 2023. Elle reconnaît ce que la personne réussit aujourd'hui dans ce qu'elle ne maîtrise pas encore complètement et s'inscrit dans une dynamique de parcours qui est matérialisée par des mises en perspective : découvrir un nouveau métier, continuer son activité, faire reconnaître ses savoirs, en développer des nouveaux, se projeter vers une insertion en milieu ordinaire...

Un outil encore pertinent ?

Dans un contexte de déploiement du plan de transformation des Esat et d'expérimentation régionale de la validation des acquis de l'expérience (VAE) renforcée, l'association s'est posé la question de la pertinence de son dispositif en demandant au Creai une étude d'impact. Cette étude a été conduite sous la forme d'un questionnaire adressé à la fois à des lauréats de la RAE entre 2019 et 2022 et des

travailleurs qui ne se sont pas inscrits dans la démarche. 101 personnes ont ainsi été interrogées dont 55 bénéficiaires d'une RAE.

53% des lauréats, contre 35% des autres, savent toujours ce qu'ils doivent faire au travail. La majorité des travailleurs de l'échantillon (87%) considèrent être reconnus dans leurs compétences professionnelles par leurs pairs. Le sentiment d'être reconnu dans ses compétences professionnelles par les autres travailleurs semble encore renforcé par le fait d'être lauréat d'une RAE. En effet, 36% des lauréats considèrent bénéficier toujours de cette reconnaissance, contre 24% des non-lauréats. Le même phénomène est observable concernant le sentiment d'être soutenu par le moniteur d'atelier. Parmi les bénéficiaires, trois personnes sur quatre ont le sentiment de toujours avoir le soutien de leur moniteur, alors qu'elles ne sont que 47% dans l'autre groupe. La qualité des relations entre collègues de travail ne semble pas quant à elle être influencée par "un effet RAE".

Un impact au-delà du travail

Cette tendance se vérifie également dans la sphère privée. La moitié des répondants déclarent que leurs compétences professionnelles sont souvent reconnues par leur famille, quel que soit le groupe. Cependant, la part de personnes considérant avoir toujours cette reconnaissance familiale est significativement plus élevée chez les lauréats de la VAE (33% contre 13% pour les autres). La proportion est inverse en ce qui concerne le sentiment de ne jamais avoir de reconnaissance de la part de la famille : 7% pour les diplômés contre 13%.

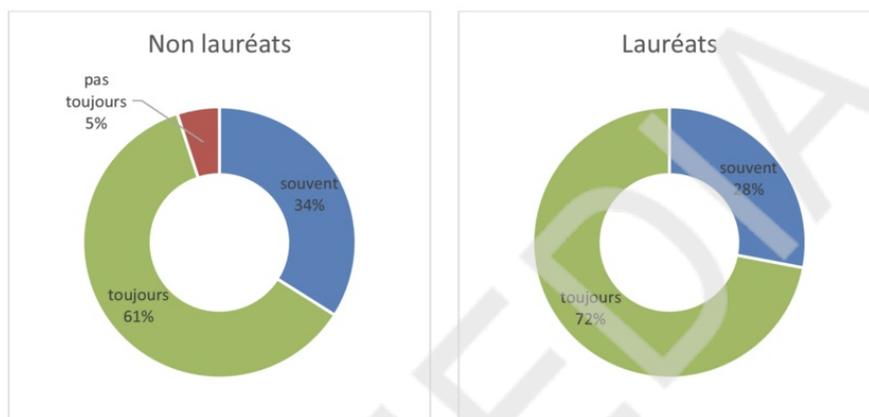
Toutefois le fait d'avoir réalisé un parcours de RAE ne semble pas avoir d'influence sur le sentiment du travailleur que son avis est pris en compte dans la définition des objectifs de travail. Une des hypothèses d'analyse mise en avant par les auteurs est que les personnes répondantes sont des travailleurs d'établissements engagés dans une démarche d'organisation apprenante qui cherchent à favoriser quoi qu'il en soit la prise en compte des avis des travailleurs. Par ailleurs, 85% des travailleurs détenteurs d'une RAE souhaitent avoir plus d'autonomie dans leur travail contre 66% dans l'autre groupe.

Des travailleurs plus autonomes et autodéterminés

Lorsqu'ils font face à un problème dans l'exercice de leur activité, les lauréats d'une RAE ont plus souvent tendance à chercher une solution par eux-mêmes : 56% contre 40% dans l'autre groupe. La RAE apparaît donc comme un facteur permettant de rehausser la confiance en soi et en ses capacités professionnelles face à un imprévu. Le sentiment d'utilité perçu dans l'exercice de son travail est un

autre élément que cette reconnaissance participe à renforcer.

Figure 15 – Se sentir utile dans son travail



Source : Enquête impact RAE, D&C - CREAI Grand Est Champ : 98 répondants

Il existe plus de 10 points d'écart entre les lauréats RAE et les autres sur le sentiment de se sentir toujours utile au travail. (infographie Creai Grand-Est)

Si le changement de poste ne semble pas affecté par la RAE, cette dernière a une influence certaine sur le suivi de formations (hors RAE) : 78% des lauréats déclarent avoir suivi des formations contre 65% dans l'autre groupe. Les diplômés semblent plus exigeants sur l'évolution de leur projet personnalisé. Ainsi, ils ne sont que 70% à considérer que leur projet comprend des objectifs qui vont leur permettre de progresser dans leur travail contre 82% des autres travailleurs. Les bénéficiaires d'une RAE souhaitent, pour 42% d'entre eux, travailler plus tard dans une entreprise ordinaire, contre 27% des non-lauréats.

La RAE apparaît ainsi comme un levier du développement de l'autodétermination des travailleurs en situation de handicap. Elle impacte les quatre dimensions définies par Michaël Wehmeyer, professeur en éducation spécialisée à l'université du Kansas aux États-Unis, mondialement reconnu dans le secteur du handicap : être autonome, se connaître, s'organiser et être capable (estime de soi, conscience de ses capacités et de ses savoir-faire). Autant de dimensions qui ne sont pas forcément prises en compte dans une VAE, même renforcée par de la formation.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>